



Enregistré le
13/11/2024
AGR24/0715

Montpellier, le 13 NOV. 2024

Kléber MESQUIDA
Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

MADAME VALERIE RENET
PRESIDENTE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE
500 AVENUE DES ETATS DU LANGUEDOC
CS70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

KM/DGS

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 17 octobre 2024, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitif relatif à l'enquête sur le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs.

Nous avons pris bonne note du rapport et des 4 recommandations formulées.

Nous avons une seule observation à formuler à l'article 1.3.2.2 (page 20) sur la prestation de création d'une offre d'avitaillement destinée aux bateaux de plaisance sur l'étang de Thau susceptible d'être remise en cause par les gestionnaires des ports départementaux concernés : l'externalisation de la prestation permettait de disposer d'une expertise neutre et impartiale à opposer aux gestionnaires des ports. Cette prestation permettait également de compenser, sur ce point précis, l'absence de compétence ciblée au sein des services sur ce sujet.

Comme nous vous l'avons indiqué durant l'enquête, nous travaillons sur une nouvelle doctrine et les recommandations formulées seront utilement prises en compte.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

Bien à vous

Kléber MESQUIDA